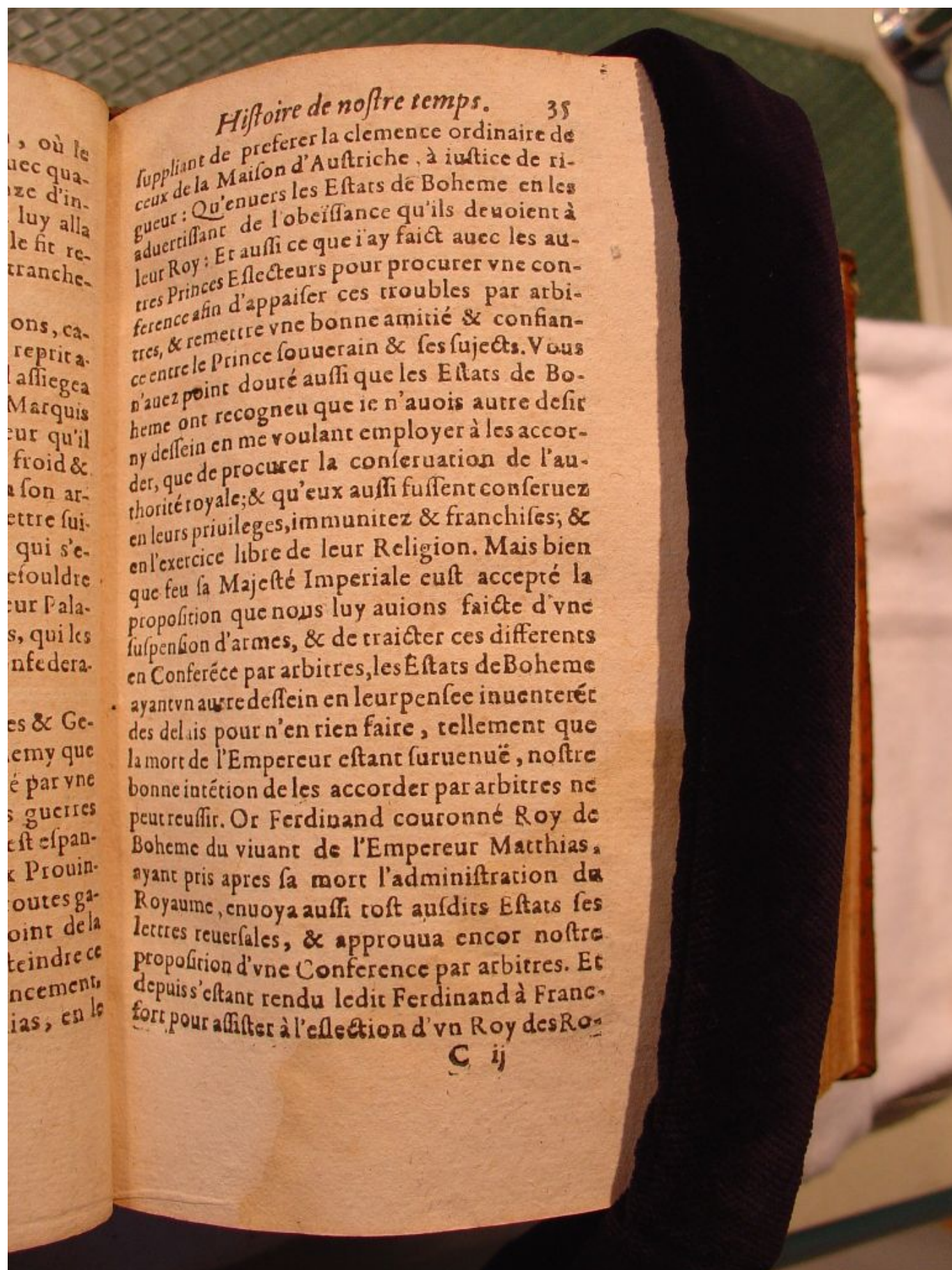
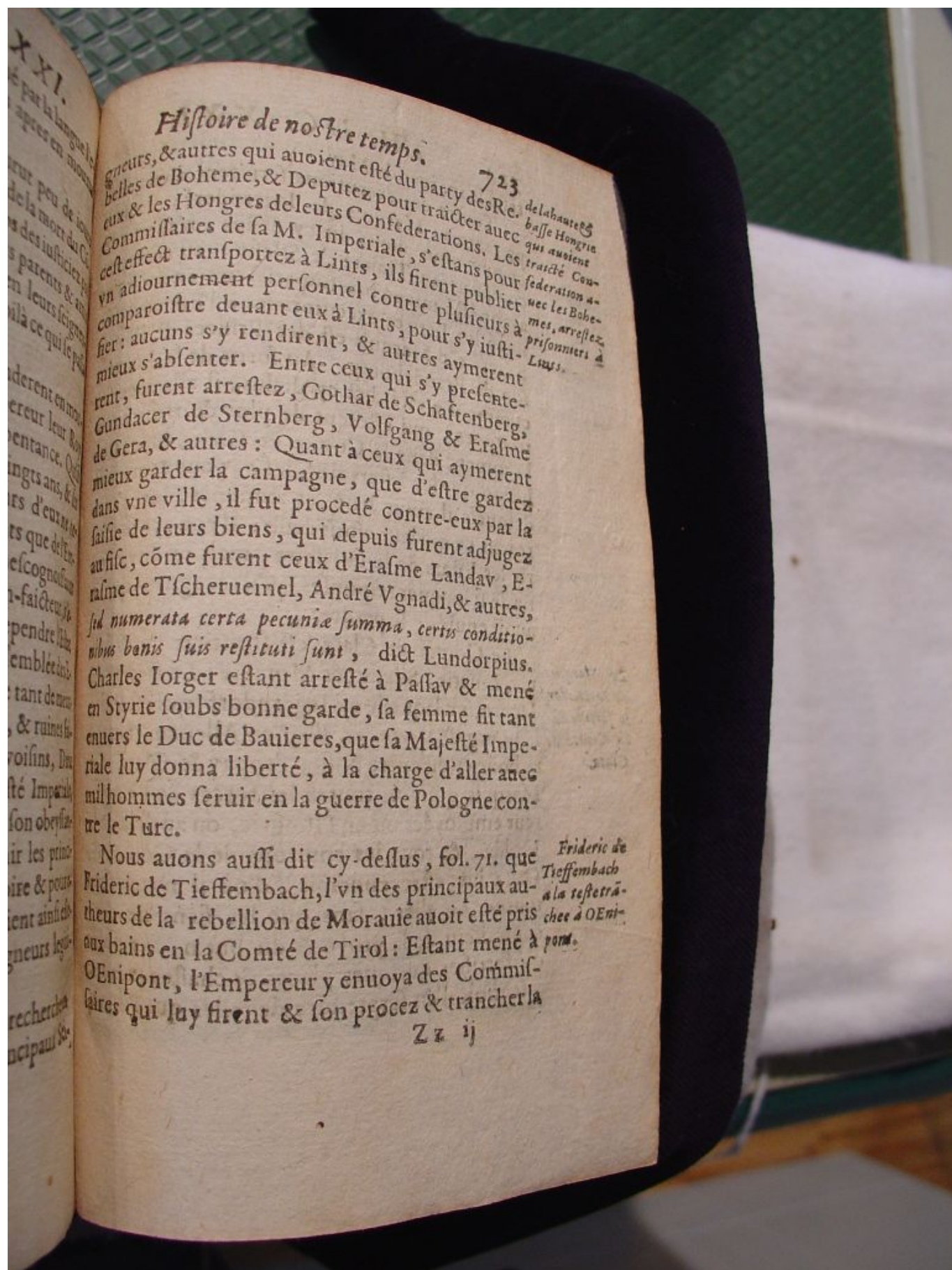


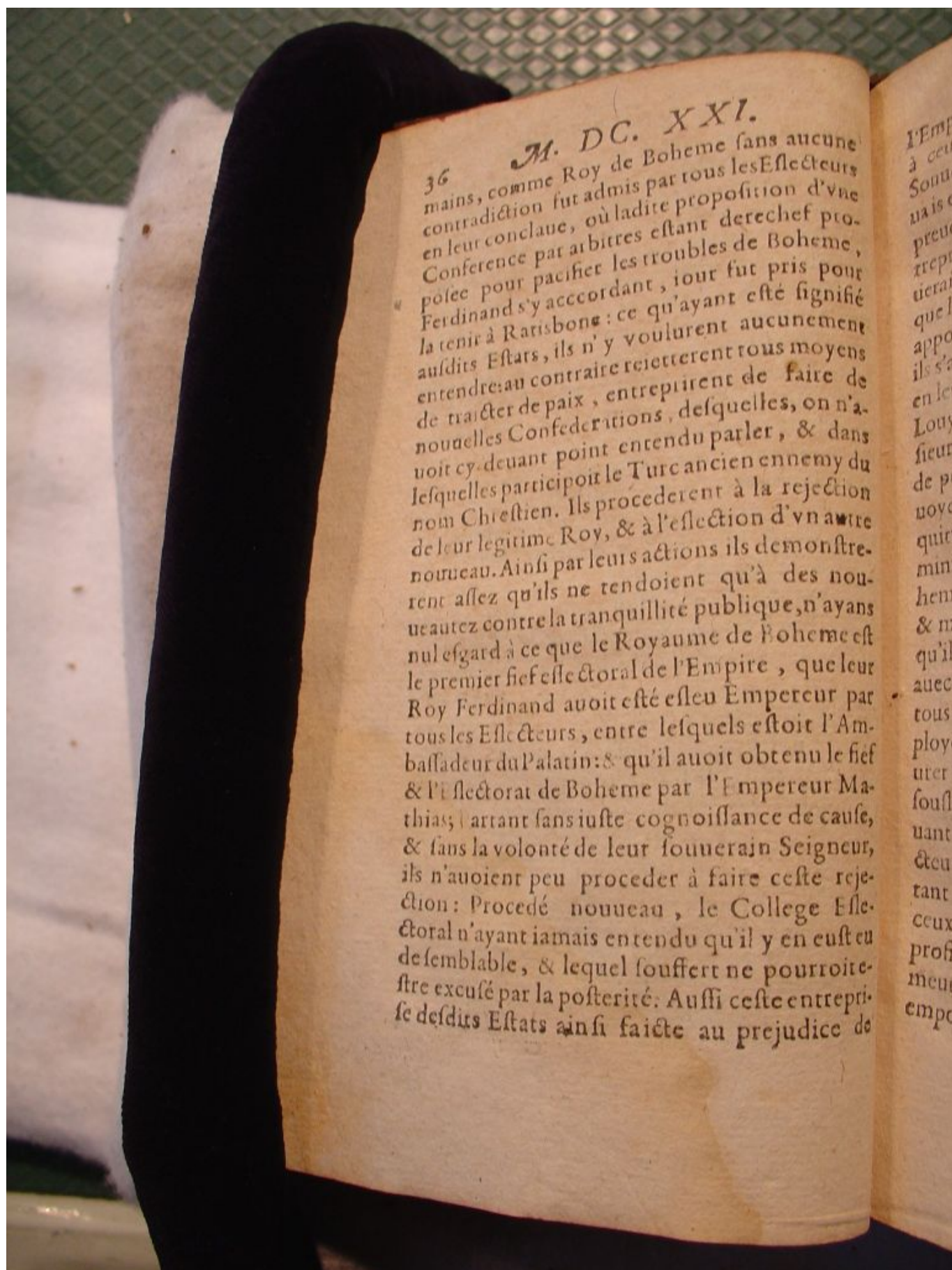
1621_035.jpg



1621_723.jpg



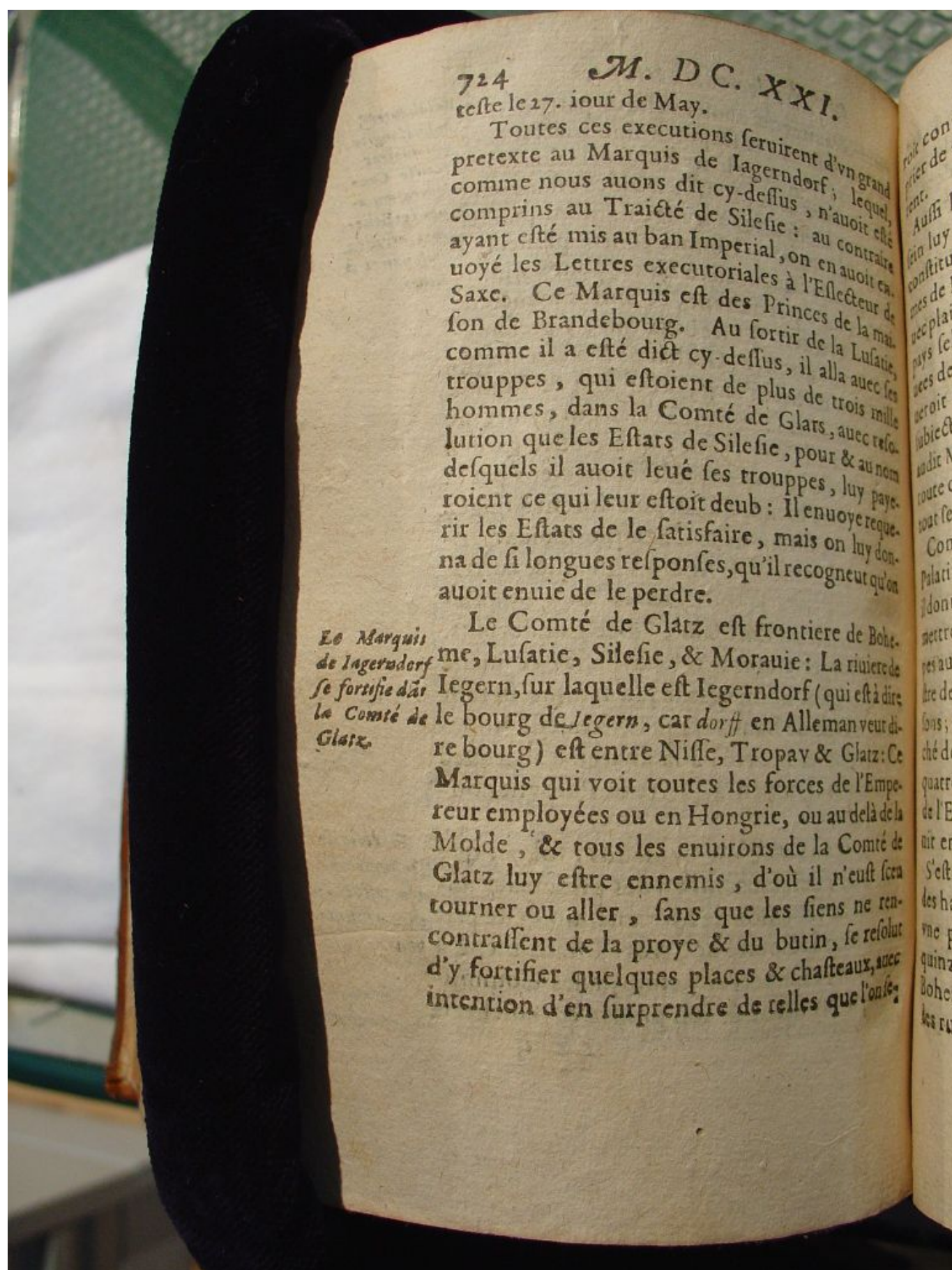
1621_036.jpg



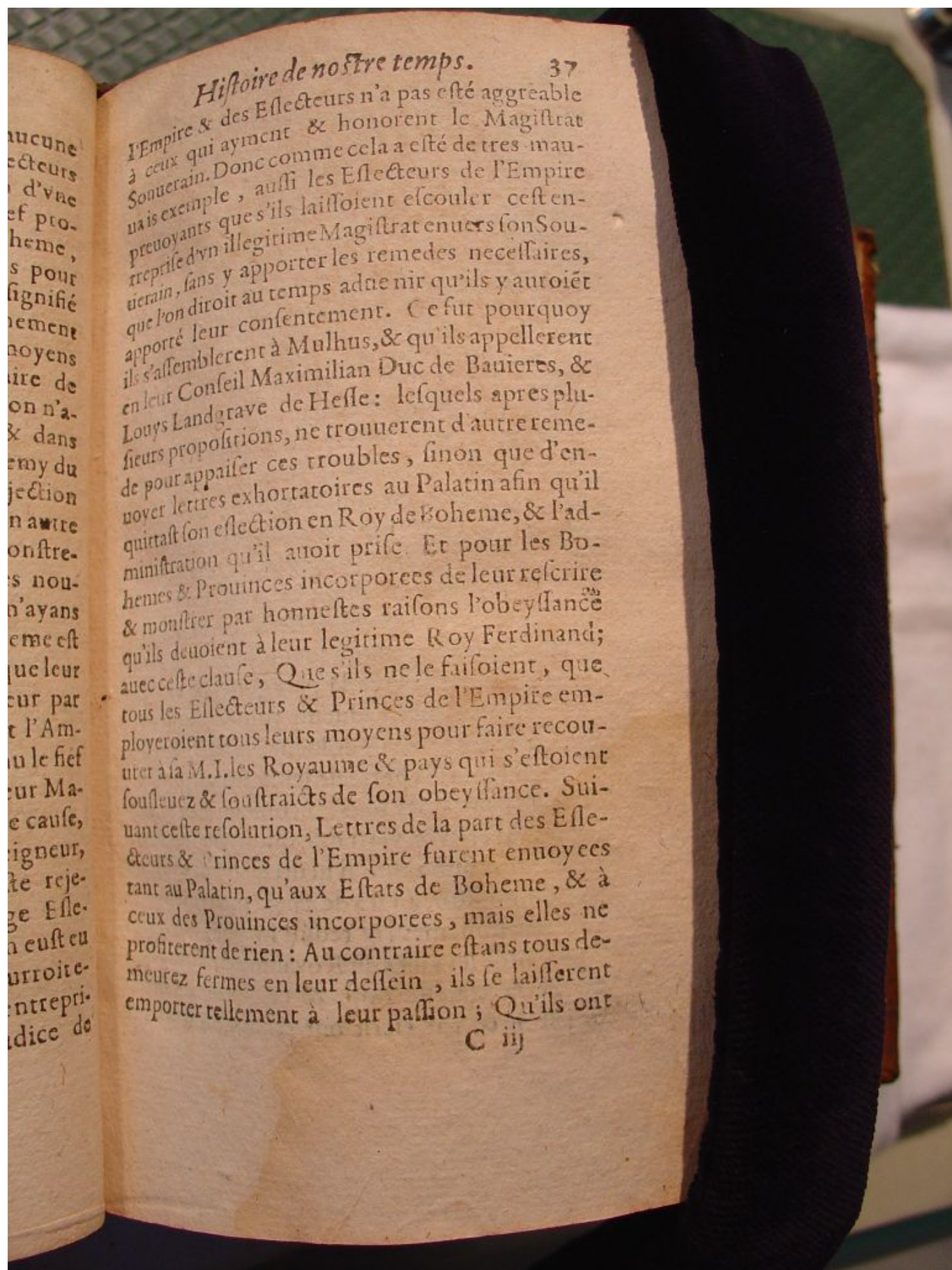
36 *M. DC. XXI.*
 mains, comme Roy de Boheme sans aucune
 contradiction fut admis par tous les Electeurs
 en leur conclaue, où ladite proposition d'une
 Conference par arbitres estant derechef pro-
 posée pour pacifier les troubles de Boheme,
 Ferdinand s'y accordant, iour fut pris pour
 la tenir à Ratisbone: ce qu'ayant esté signifié
 ausdits Estats, ils n'y voulurent aucunement
 entendre: au contraire reietterent tous moyens
 de traicter de paix, entreprirent de faire de
 nouvelles Confederations, desquelles, on n'a-
 uoit cy-deuant point entendu parler, & dans
 lesquelles participoit le Turc ancien ennemy du
 nom Chrestien. Ils procederent à la rejection
 de leur legitime Roy, & à l'election d'un autre
 nouveau. Ainsi par leurs actions ils demonstre-
 rent assez qu'ils ne rendoient qu'à des nou-
 ueautez contre la tranquillité publique, n'ayans
 nul esgard à ce que le Royaume de Boheme est
 le premier fief electoral de l'Empire, que leur
 Roy Ferdinand auoit esté esleu Empereur par
 tous les Electeurs, entre lesquels estoit l'Amba-
 assadeur du Palatin: & qu'il auoit obtenu le fief
 & l'electorat de Boheme par l'Empereur Ma-
 thias; l'arant sans iuste cognoissance de cause,
 & sans la volonté de leur souverain Seigneur,
 ils n'auoient peu proceder à faire ceste reje-
 ction: Procedé nouveau, le College Ele-
 ctoral n'ayant iamais entendu qu'il y en eust eu
 de semblable, & lequel souffert ne pourroite-
 stre excusé par la posterité. Aussi ceste entrepri-
 se desdits Estats ainsi faicte au prejudice de

L'Emp
 à ceu
 Souue
 uais e
 preue
 trepr
 tierai
 que l
 appo
 ils s'a
 en le
 Louy
 fleur
 de po
 uoye
 quit
 mini
 hem
 & m
 qu'il
 avec
 tous
 ploye
 urer
 soufl
 uant
 éteur
 tant
 ceux
 profi
 meur
 empo

1621_724.jpg



1621_037.jpg



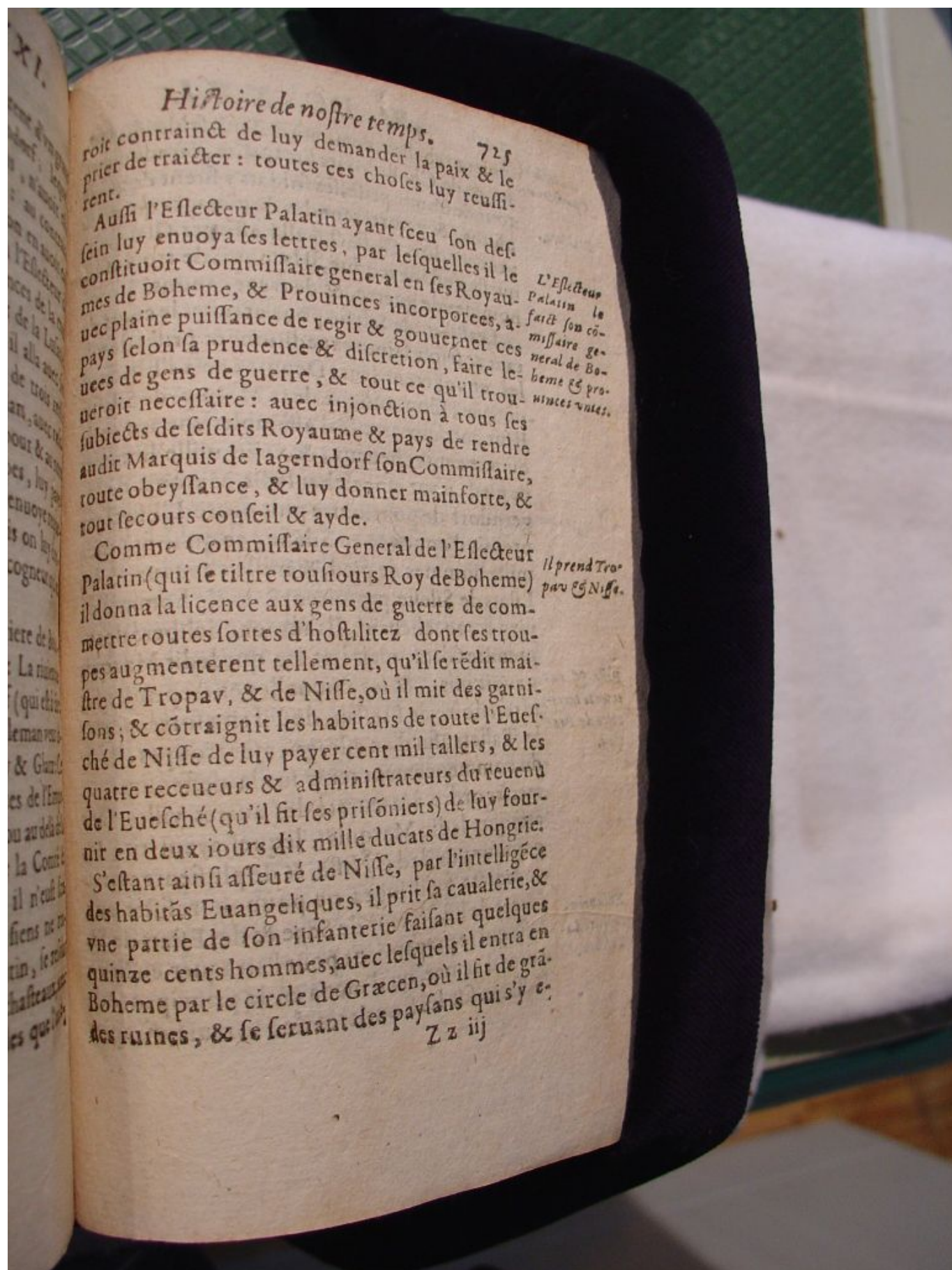
Histoire de nostre temps.

37

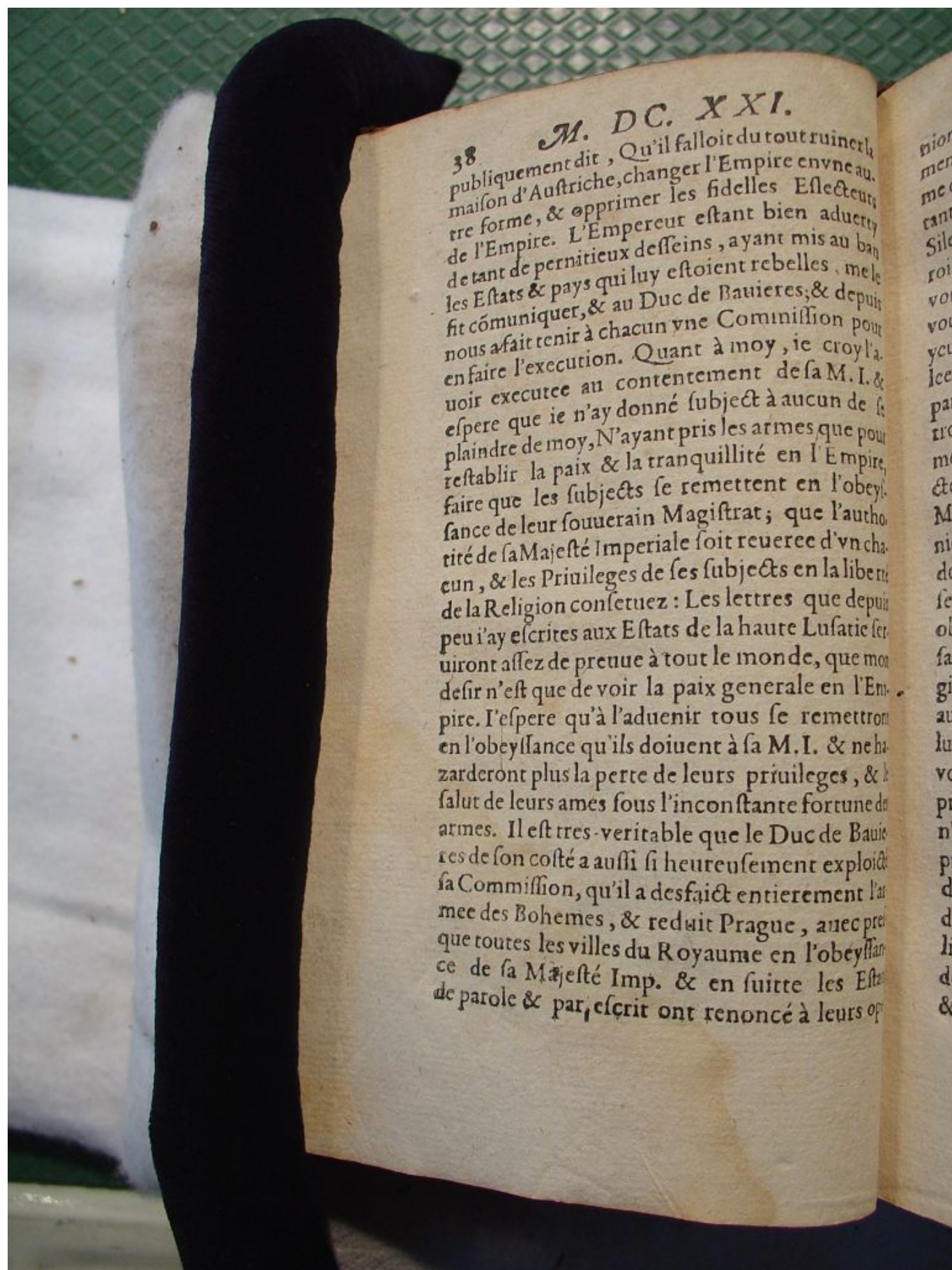
L'Empire & des Esleeteurs n'a pas esté agreable
à ceux qui ayment & honorent le Magistrat
Souverain. Donc comme cela a esté de tres mau-
vais exemple, aussi les Esleeteurs de l'Empire
prenoyants que s'ils laissoient escouler cest en-
treprise d'un illegitime Magistrat envers son Sou-
uerain, sans y apporter les remedes necessaires,
que l'on droit au temps aduenir qu'ils y auroiet
apporté leur consentement. Ce fut pourquoy
ils s'assemblerent à Mulhus, & qu'ils appellerent
en leur Conseil Maximilian Duc de Baviere, &
Louys Landgrave de Hesse: lesquels apres plu-
sieurs propositions, ne trouuerent d'autre reme-
de pour appaiser ces troubles, sinon que d'en-
uoyer lettres exhortatoires au Palatin afin qu'il
quittast son eslection en Roy de Boheme, & l'ad-
ministration qu'il auoit prise. Et pour les Bo-
hemes & Prouinces incorporees de leur rescrire
& monstrier par honnestes raisons l'obeyssance
qu'ils deuoiert à leur legitime Roy Ferdinand;
auec ceste clause, Que s'ils ne le faisoient, que
tous les Esleeteurs & Princes de l'Empire em-
ployeroient tous leurs moyens pour faire recou-
urer à la M.L. les Royaume & pays qui s'estoient
souleuez & soustraiets de son obeyssance. Sui-
uant ceste resolution, Lettres de la part des Esle-
eteurs & Princes de l'Empire furent enuoyees
tant au Palatin, qu'aux Estats de Boheme, & à
ceux des Prouinces incorporees, mais elles ne
profiterent de rien: Au contraire estans tous de-
meurez fermes en leur dessein, ils se laisserent
emporter tellement à leur passion; Qu'ils ont

C iij

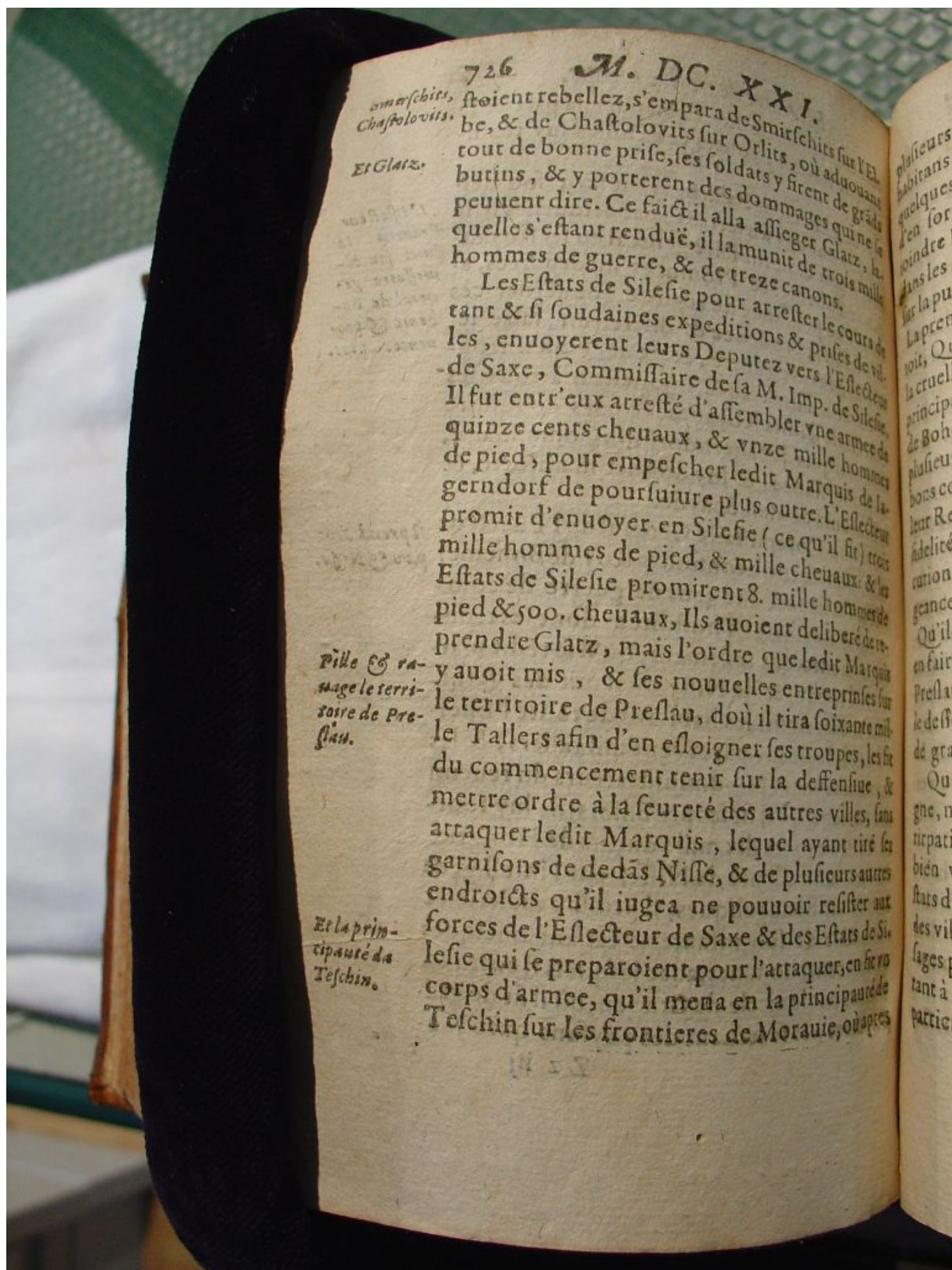
1621_725.jpg



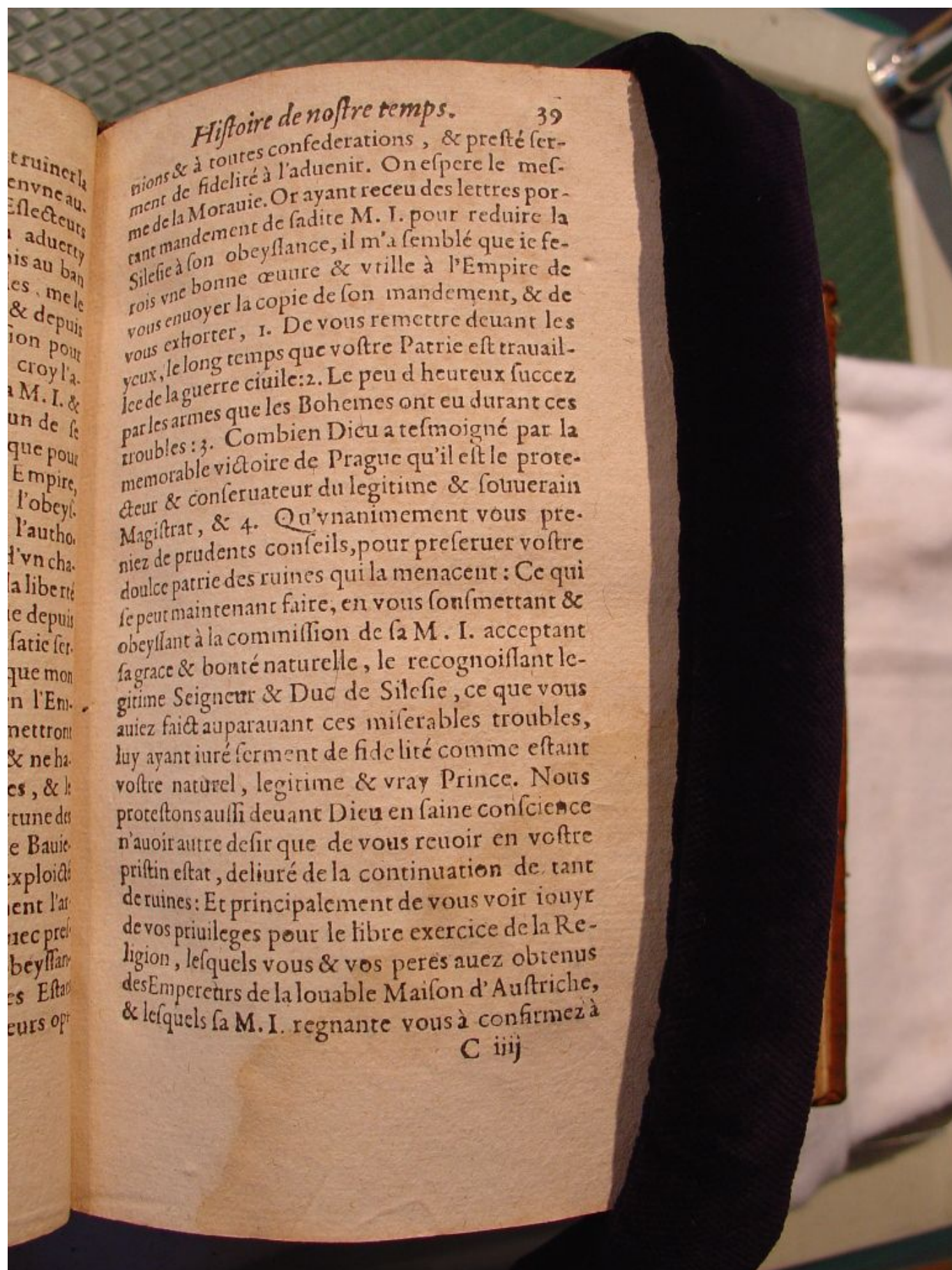
1621_038.jpg



1621_726.jpg



1621_039.jpg



1621_727.jpg

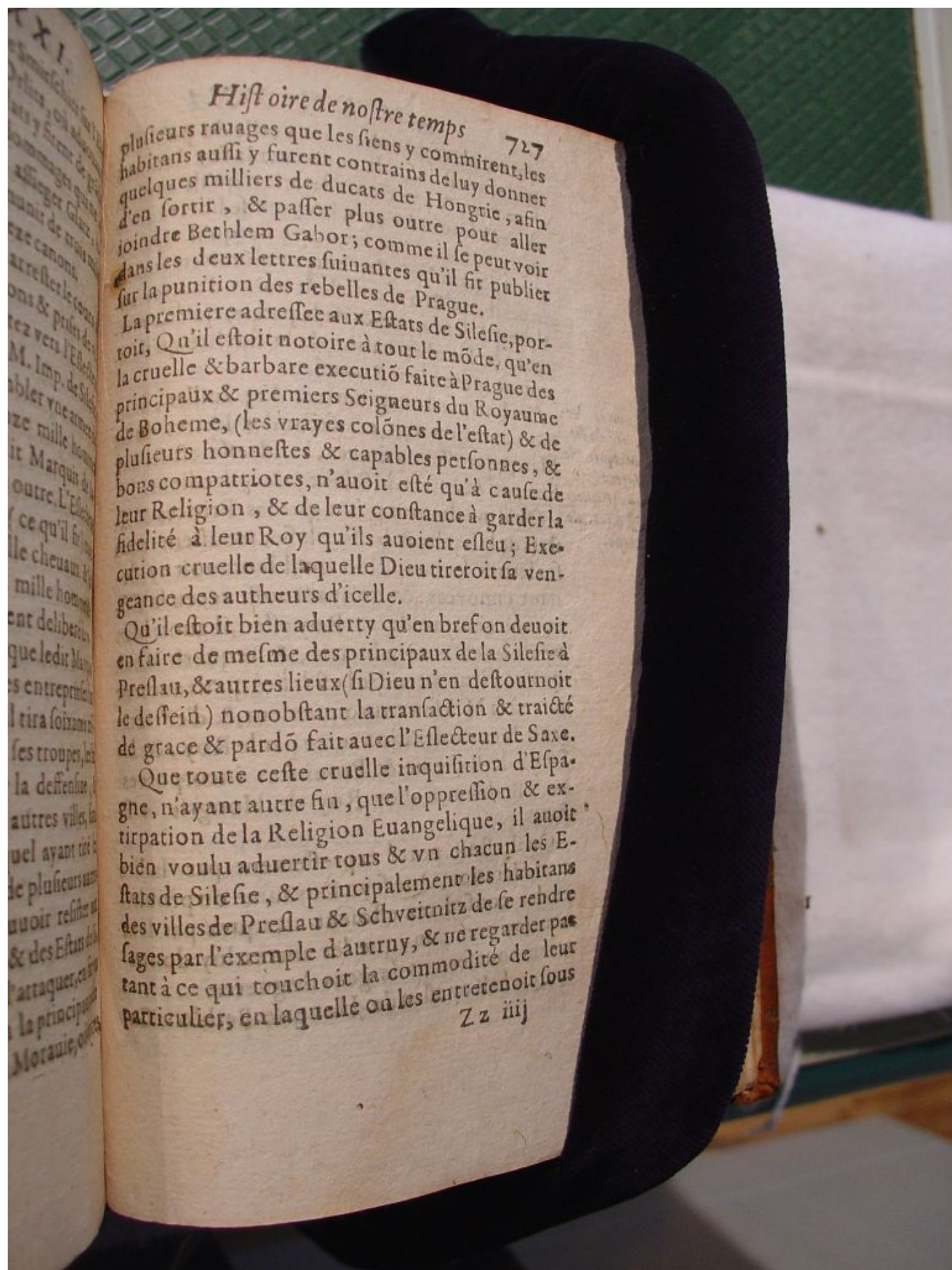


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan